

# UNSA MAGazine

N° 139 Sept-Octobre 2011 - prix : 2,5€

## Plaquons la crise



**P.12-13**

**CONSEIL NATIONAL**

Conseil national de rentrée  
Tous sur le pont !

**P.15-18**

**DOSSIER**

Services publics à défendre et promouvoir sans modération !

**P.20-21**

**FONCTION ET SERVICES PUBLICS**

le 20 octobre, je vote UNSA !

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES  
*libres ensemble*  
UNSA



## POUR VOTRE PROTECTION SOCIALE, VOTRE PRÉVOYANCE COLLECTIVE ACCÉDEZ À UN RÉSEAU MUTUALISTE DE PROXIMITÉ

L'Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française, partenaire de l'UNSA, est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans vos choix et vos négociations afin de mettre en place des régimes complémentaires santé et prévoyance collective.

Appuyée sur un réseau de mutuelles partenaires et en relation avec vos mutuelles d'entreprises, l'UNPMF participe à la couverture santé et / ou prévoyance de 23 branches professionnelles parmi lesquelles, la coiffure, le secteur agricole, l'habillement, les personnels de la Sécurité sociale, l'aide à domicile, le tourisme social,

les industries électriques et gazières (IEG) et de plusieurs dizaines de grands groupes leaders de la métallurgie et de l'aéronautique parmi lesquels : Safran, Dassault, Thomson, EADS..., de la chimie (Rhodia, Alcan) du transport (Geodis-Calberson, Sernam, SNCF...).

Au sein de la Mutualité Française, nous œuvrons aux côtés du mouvement syndical **pour la défense des régimes obligatoires et pour l'accès de tous à une protection sociale de haut niveau.** Nous proposons à vos militants un dispositif unique de formation et l'abonnement militant à la revue Santé et Travail.

N'hésitez pas à nous contacter

- Par courriel : [developpement.unpmf@mutualite.fr](mailto:developpement.unpmf@mutualite.fr) •
- Sur notre site web : [www.mutex.fr](http://www.mutex.fr) •



Assureur des garanties : Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)  
Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, enregistrée au Registre National des Mutuelles  
sous le numéro 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22 - Siège social : 255, rue de Vaugirard - 75015 Paris



## Plaquons la crise !

**G**âce à une coupe du monde de rugby emplissant les écrans, tout le monde sait que, dans le jargon rugbystique, plaquer, c'est ceinturer un adversaire pour l'arrêter dans sa course. « Plaquons la crise ! » : le slogan, reproduit sur les autocollants UNSA pour l'action nationale interprofessionnelle du 11 octobre, est donc en lui-même un programme.

Tous les clignotants sont au rouge depuis août : croissance zéro pour la France au 2<sup>nd</sup> trimestre, augmentation du chômage, crise persistante de l'Euro sur fond de surendettement des États, inquiétudes sur le système bancaire... La crise financière et économique de 2008-2009 n'en finit plus de produire ses ravages, faisant des salariés et de leur famille ses victimes désignées.

Penchés sur le chevet économique de la France, de l'Europe et du monde, de doctes médecins prescrivent la purge et la saignée, autrement dit l'austérité à fortes doses. Mais comment le malade, déjà affaibli par un manque chronique de croissance, y survivra-t-il ?

Au-delà des formules, la lucidité oblige à dire l'extrême gravité de la situation. En effet, l'emballement quasi quotidien des marchés ne traduit pas que des bouffées spéculatives. Il exprime une situation erratique que la faiblesse des politiques gouvernementales ne parvient pas à enrayer.

Oui, il y a urgence. Car nous sommes sur le fil du rasoir : personne ne peut désormais exclure une rechute gravissime. L'heure est donc à des réactions fortes et cohérentes.

Au plan européen, avec la Confédération Européenne des Syndicats, l'UNSA affirme qu'à une crise européenne, il ne peut y avoir qu'une réponse pleinement européenne : mutualisation partielle de la dette, mise en place d'Euro-obligations, plan coordonné de soutien à l'activité économique et à l'emploi. En France, le plan anti-déficit du gouvernement, qui repose aux deux tiers sur l'effort des salariés et des ménages, ignore la relance de l'économie et de l'emploi. De surcroît, avec 4,5 millions de chômeurs recensés, le maintien politique de la loi TEPA sur les heures supplémentaires joue contre l'emploi et la taxation des complémentaires Santé menace la Santé publique.

En portant ses critiques mais aussi ses propositions, l'UNSA œuvre opiniâtrement pour des réactions intersyndicales. L'unité est un combat difficile mais, devant la gravité de la situation pour les salariés, la responsabilité l'impose. Développer l'UNSA, la renforcer, c'est nous donner de la force pour un combat qui en vaut la peine.

Les agents des Fonctions publiques d'État et hospitalière auront une occasion particulière de le manifester en votant massivement UNSA aux élections du 20 octobre.



Luc Bérille  
Secrétaire général

# AGENDA

## 17.10

### Journée mondiale du refus de la misère

Comme chaque année, l'UNSA s'associera à cette journée qui donne la parole aux personnes en situation de grande pauvreté qui en sont les acteurs et à tous ceux qui les rejoignent pour tenter d'éradiquer la misère dans tous les pays du monde.

**Pour connaître tous les événements :**

[www.refuserlamisere.org](http://www.refuserlamisere.org)

## du 19.10 au 20.10

### Comité exécutif de la CES

Luc Bérille et Michel Guerlais participeront au prochain comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) à Bruxelles. Les participants vont tirer le bilan de l'euro-manifestation du 17 septembre à Wrocław en Pologne et envisager les suites à donner. En effet, la crise profonde qui agite l'UE et, en particulier, la zone euro est extrêmement inquiétante. Les Etats membres et les autorités européennes persistent à conduire des politiques d'austérité. Pour la CES qui milite pour un changement de cap, l'enjeu est crucial.

## 20.10

### Élections dans la fonction publique

Le 20 octobre, plus de 3,2 millions d'agents publics, de la fonction publique de l'État et hospitalière ainsi que de la Poste et de France Télécoms sont appelés aux urnes. Ces élections sont préparées au sein de l'UNSA par des meetings dans plusieurs régions. Toutes les militantes et les militants sont mobilisés par la campagne électorale, les diffusions de tracts, les réunions d'information et les diverses opérations de communication menées. Avec une ambition majeure : renforcer la représentativité de l'UNSA.

**Le 20 octobre, je vote et je fais voter UNSA !**



## 26.10

rediffusion 18.10 et 22.10

### Expression directe de l'UNSA

La prochaine émission Expression directe de l'UNSA sera diffusée :

 • **Mardi 18 octobre sur France 2, vers 13h50**

 • **Rediffusée le vendredi 21 octobre sur France 5 vers 22h30**

 • **Et le samedi 22 octobre sur France 3, vers 17h**

Cette émission qui sera consacrée aux services publics sera consultable sur notre site Internet, comme toutes les précédentes, à la rubrique « **Écouter, voir** » :

[www.unsa.org/?page=voir-ecouter](http://www.unsa.org/?page=voir-ecouter)

## UNSA MAGAZINE 139 SEPTEMBRE/OCTOBRE 2011

CE MAGAZINE COMPORTE TROIS SUPPLÉMENTS : UNSA PHARMA - UNSA TERRITORIAUX - FEUX VERTS

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** ALAIN OLIVE **RÉDACTRICE EN CHEF :** FLORENCE DODIN **RÉDACTEUR GRAPHISTE :** PHILIPPE GALLOIS **PHOTOS :** PASCAL LEBRUN **COMPOSITION :**

PUBLICATIONS UNSA **RÉGIE PUBLICITAIRE :** BEAUBOURG-RÉPUBLIQUE 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX TÉL. : 01 48 18 88 00 **IMPRIMERIE :** TACTIC IMPRESSIONS 33 RUE DES CHARDONNETS ZAC PARIS NORD II TREMBLAY EN FRANCE 95972 ROISSY CDG CEDEX TÉL. : 01 48 17 89 12 REVUE MENSUELLE CPPAP N° 0113 S 05098 ISSN 1283-9396

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES :** 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX TÉL. : 01 48 18 88 00 FAX : 01 48 18 88 99 COURRIEL : UNSA@UNSA.ORG

SITE INTERNET : [HTTP://WWW.UNSA.ORG](http://WWW.UNSA.ORG) L'UNSA EST MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)



**Alternatives Economiques**

**Pôle emploi : débat au CESE**

Dans Alternatives Économiques du 20 juin, Jean Grosset déclare « après l'audition des syndicats de l'entreprise Pôle emploi, nous avons constaté que les salariés étaient en situation de stress, provoqué par des bouleversements dans l'organisation du travail sans formation adaptée. Aussi nous recommandons la mise en place d'un accord d'entreprise prenant en compte cette situation et prévenant dans la mesure du possible les risques psychosociaux.

**Les Echos**

Dans les Échos du 1<sup>er</sup> juin, les syndicats jugent la hausse du point cruciale car « c'est le seul élément qui touche de manière égale tous les agents », confie Elisabeth David.

**L'EXPRESS**

**Diminution du nombre de gardes à vue : l'UNSA-Police s'exprime**

L'Express.fr du 6 juillet relate que le nombre de gardes à vue a diminué de 26% en juin et que les syndicats de police pointent du doigt les conséquences prévisibles d'une réforme précipitée. « Nous avons prédit, dès l'annonce de la réforme, que le nombre de gardes à vue allait chuter. L'UNSA-Police prévoyait même une chute d'environ un tiers des procédures. Pas de quoi non plus se réjouir : la diminution des gardes à vue concerne particulièrement la petite délinquance, les petits larcins. Dans ces cas, les parquets préfèrent relâcher les personnes mises en cause au lieu d'entreprendre des procédures alourdies. Les policiers ont le sentiment d'être opprimés. Ils doivent respecter la hiérarchie administrative de la police, l'autorité judiciaire des magistrats instructeurs et, maintenant, celles des avocats omniprésents » estime Philippe Capon, secrétaire général.

Pour en savoir plus [www.unsa.org](http://www.unsa.org)

**BFM**

**Rentrée sociale 2011**

Interviewé sur BFM radio le 30 août, Luc Bérille se dit « inquiet lorsqu'on voit la dégradation qui s'est produite sur le plan de l'activité économique et sur le plan du chômage. Cela fait partie des sujets que nous avons abordés avec le Premier ministre ce matin ».

**la montagne**

Dans la Montagne du 29 août, Luc Bérille estime que « le volet social est totalement absent des mesures envisagées. L'UNSA redoute que la politique de rigueur prévue contrarie la reprise économique ».

**Les Echos**

**Rentrée des classes et nouvelle règle du jeu budgétaire**

« L'année 2011-2012 sera celle du choix entre un modèle éducatif libéral et un modèle républicain : nous réclamons la fin des suppressions de postes et une refondation de l'école de la République. Les enseignants n'abordent pas la rentrée de gaieté de cœur à cause des conditions de travail dégradées, les effets cumulatifs de quatre années de suppressions d'emplois ont asphyxié et affaibli le système éducatif. Il va falloir qu'à un moment donné on s'attaque à la situation actuelle où l'école de la République relève plus du tri sélectif que de l'ascenseur social » a dénoncé Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA dans les Echos.fr du 30 août.

**LA VOIX DU NORD**

**L'UNSA fait des propositions contre la souffrance au travail**

« L'UNSA territoriaux à la mairie de Villeneuve-d'Ascq veut qu'élus, direction et représentants des agents communaux réfléchissent à un réseau d'aide par rapport à la souffrance au travail suite à la tentative de suicide d'une employée municipale sur son lieu de travail. Beaucoup d'agents sont en souffrance à cause d'un pouvoir d'achat très faible et d'une charge de travail énorme qui ne laisse pas le temps à la hiérarchie de dialoguer sereinement avec les agents, pointe Nordine Zouaoui, le secrétaire général. Nous réclamons le rétablissement du poste de conciliatrice qui était une intermédiaire et une médiatrice, poste non remplacé depuis deux ans. Il insiste sur la nécessité de mettre en place un réseau d'aide pour les risques psychosociaux, avec le CHSCT, la médecine du travail, les élus ... Nous avons déjà mis en place des dispositifs : psychologue du travail, assistante sociale, référent pour personnes handicapées, dispositif de mobilité interne envié par beaucoup de collectivités ». La Voix du Nord du 13 juillet.

**MiroirSocial**  
Votre réseau d'information sociale

**NAO : l'UNSA réagit**

Citée dans Miroir social du 21 juin, Christine Dupuis estime que « les critères d'attribution utilisés dans le cadre de l'individualisation des rémunérations sont souvent peu transparents et généralement négociés de gré à gré avec la DRH. En tant que syndicat réformiste, nous ne sommes pas opposés, sur le principe, à une certaine forme d'individualisation des rémunérations mais nous réclamons davantage d'équité ».

## NOTRE IDÉE DU SYNDICALISME CHEZ UNSA-IBM

**Michel MYC**  
Membre  
du Comité  
Central d'Entreprise  
d'IBM France  
Secrétaire- Adjoint  
du CE Sud-Est  
(Lyon-Clermont)



Pour en savoir plus  
Blog <http://unsaibm.com>

### Qu'est-ce qui a motivé votre venue à l'UNSA ?

Mes collègues et moi étions les représentants d'une organisation syndicale qui s'est repliée sur la défense des cadres, oubliant les autres : les non-cadres. Les prises de positions de cette organisation catégorielle leur portaient même préjudice, ce qui nous posait des problèmes de fond, en particulier à Clermont-Ferrand où les non-cadres du service informatique de Michelin sont nombreux. De forts clivages sont apparus aussi quant au fonctionnement trop centralisé, trop hiérarchisé avec la Fédération de la Métallurgie et non démocratique de notre syndicat précédent. Tout cela nous a conduits à nous tourner vers l'UNSA existant déjà chez IBM, et essentiellement implantée à Paris. Nous connaissons bien et apprécions ses responsables car au départ nous étions dans la même organisation catégorielle. On cherchait plus d'autonomie dans nos actions, plus de démocratie en matière de fonctionnement et une volonté plus revendicative vis-à-vis de la Direction.

### Quel est le nouveau paysage syndical suite aux récentes élections ?

Sur l'ensemble de l'entreprise, suite à

### Autonomie dans nos actions

### Démocratie en matière de fonctionnement

notre arrivée et au bon score réalisé au CE Sud-Est, l'UNSA est passée de la quatrième à la seconde place. Cela nous donne une responsabilité vis-à-vis des salariés pour mettre en œuvre notre idée du syndicalisme.

### Quel est le contexte social au sein d'IBM France ?

Notre entreprise est la filiale France du groupe mondiallement connu. Elle emploie plus de 9 000 salariés, essentiellement dans les Services informatiques. Seule subsiste une activité industrielle hardware à Montpellier. Un conflit sur les salaires, mené en intersyndicale, a vu le jour au printemps car la Direction ne proposait qu'une progression de 1,9% de la masse salariale qui ne concernait que 60% des salariés au travers d'augmentations individuelles. Ce mouvement a malheureusement fait long feu devant l'obstination de la Direction de refuser de négocier et peut-être parce que dans le même temps nous avons obtenu le rétablissement du versement de la participation...

L'UNSA a signé un accord de prévention et de réduction des risques psychosociaux, problématique montante au vu du stress croissant des salariés. Nous serons particulièrement vigilants dans les prochains mois à la dynamique de l'emploi qui malheureusement conduit à de trop nombreuses délocalisations vers les pays à bas coûts. ■

## Pas de vacances

**La trêve estivale n'a en rien freiné le développement de l'UNSA. Pendant l'été, nos fédérations ont continué d'enrichir leurs implantations syndicales. « Saisonnier ou vacancier, si t'as pas de syndicat, va à l'UNSA ! »**

**Coopérative agricole :** Cave coopérative- Gallargues-le-Montueux (30)

**Divers Commerce :** Bremstar - Pringy (77), Park and Suites - Montpellier (34 - national), Tagerim Prado - Marseille (13), Gicem - Marseille (13), Moncigale - Beaucaire (30), Brico Dépôt - Saintes (17)

**Spectacle et communication :** Opéra de Paris - Paris (75), GWGC - Bouchavesnes-Bergen (62).

**Nettoyage :** GSF-Opale-Arques (62),

**Assurances :** GIE La Mondiale - Lille (59)

**Banques :** Société Financière de Paiements - Paris (9<sup>ème</sup>),

**Hôpitaux publics :** CH de Narbonne (11), CH de St-Laurent-du-Pont (38), CH de Lunéville (54), CH de Ham (80), CH Gabriel Martin - Saint Paul (974)

**Sanitaire et social et Médico-social :** EPARS de l'Aisne - Liesse-Notre-Dame (02), Établissement départemental de l'enfance et de la famille - St Quentin (02), Foyer St-François - Dijon (21), Association CASS du Haut Nyonsais - Curnier (26), APAJH 31 - Toulouse (31), IRESDA « La Monfort » - St-Jean-de-la-Ruelle (45), UDAPEI 59 - Lille (59), AGD Le Viaduc - Cellule (63), ADPEP 64 - Billère (64), Sauvegarde Enfance Adulte Pays Basque «Pôle Adulte» - Bayonne (64), Association pour l'aide aux mères de famille - Paris (7<sup>ème</sup>), APAJH 94 - Bonneuil sur Marne (94)

**Maisons de retraite :** EHPAD : EHPAD Maison de Pommery-Etreillers (02), EHPAD de Salignac (24), EHPAD Aramon (30), EHPAD Carrazkena-Hasparren (64)

**Organisme de Protection sociale :** Humanis Marseille (13), Humanis Toulouse (31), Humanis Montpellier (34), Humanis Blois (41), Humanis Cholet (49), Humanis Dunkerque (59), Humanis Malakoff (92), Humanis Sarcelles (95), Humanis Rennes (35), Mutuelle sociale agricole Lorraine - Vandœuvre-lès-Nancy (54), Union Mutualiste Générale Prévoyance - Paris (17<sup>ème</sup>)

## pour le développement !



**Industrie :** ST-Ericsson - Sophia-Antipolis (06), EGE Opteor - L'Union (31), Castres équipement - Izon (33), Sirehna (groupe DCNS) - Nantes (44), CFA Industriel - Maxéville (54), Express Découpe - St-Omer (62), Safran - Paris (15<sup>ème</sup>), Savelys - Paris (17<sup>ème</sup>), Christian Bernard SAS - Villebon sur Yvette (91), Eaton Power Solutions - Gometz-le-Chatel (91), Robert Bosch France - Drancy (93), Belfort France - Sucy-en-Brie (94), AJB Isolations - Pierrelaye (95)

**Activité des déchets :** Réunion Valorisation Environnement - St-André (974)

**Transport logistique :** Norbert Dentressangle Normandie Bretagne - Pontchateau (44), Multi-transports Auvergne - Clermont-Ferrand (63)

**Transport de personnes :** Pastel St-Quentin Mobilité-St-Quentin (02), Société des Transports Côte d'Azur Riviera - Opio (06), Cars Meunier - Sedan (08), Yachts de Paris - Paris (4<sup>ème</sup>), Aéro-lis-Kéolis-Le-Mesnil-Amelot (77)

**Aérien :** Aviapartner Toulouse Blagnac - Wissous (91)

**Collectivités territoriales :** Ville de Raimbeaucourt (59), Ville de Lempdes (63), Communauté de communes du Pays du Cordais (81), Sictomus - Saint-Quentin-la-poterie (30), Inter-département Région centre (45), Agence des Espaces Verts de l'Île de France - Paris (75), Conseil régional Île de France (75), Office public de l'habitat de Seine et Marne (77), Conseil général de l'Yonne (89)

**Divers Industrie :**

Méca-Min St-Charles - Perpignan (66),

**Services de l'État :** DGFIP Alpes-Maritimes (06), DGFIP Hérault (34), Centre Impôts Service (national) ■

## Congrès de la FAT/UNSA

Le congrès de la Fédération Autonome des Transports UNSA s'est tenu à Créteil les 28, 29 et 30 juin sous la bannière d'un syndicalisme réformiste, combatif et de développement.



L'intervention de Luc Bérrille a été appréciée sur les dossiers sociétaux d'actualité (situation économique, grève générale en Grèce, pouvoir d'achat, représentativité syndicale lors des élections d'octobre 2011 dans la Fonction publique, représentativité nationale en 2013, relations intersyndicales). Il a encouragé la Fédération des Transports à poursuivre son dynamisme tant en termes de développement que dans ses bons résultats électoraux.



**Alain Gergaud a été reconduit Secrétaire général.**

**Il est entouré de :**

- Thierry Babec, secrétaire général adjoint
- Jérôme Glémée secrétaire fédéral (Développement)
- Edouard Zenou, secrétaire fédéral (Organisation)
- Gilles Escarguel, Secrétaire fédéral (Formation)
- Frédéric Barats, Secrétaire fédéral (Trésorerie)

**Développer les branches du transport dans le cadre de la représentativité FAT/UNSA**



Le rapport d'orientation, ambitieux pour les trois prochaines années, a ainsi été voté à l'unanimité par les congressistes venus de toute la France et de tous les secteurs du transport. Il est basé essentiellement sur le développement des branches du transport dans le cadre de sa représentativité.

Si les séquences des débats ont été riches et l'ambiance studieuse, la convivialité n'a toutefois pas été étrangère. De l'avis unanime, ce congrès a été une réussite. ■



## « La Loi sur la Représentativité bouscule le paysage syndical »



3 questions à Sandrine Verdier, Déléguée syndicale du Syndicat UNSA MANPOWER

### Comment s'est déroulée la reconnaissance de l'UNSA au sein de Manpower ?

A l'approche des élections professionnelles de juillet, tous avaient conscience de l'importance de ces élections au vu de la Loi sur la représentativité. Élu(e) depuis une dizaine d'années, je suis agent de maîtrise et jusqu'alors membre d'une organisation syndicale catégorielle. Le statu quo n'étant plus tenable, nous avons été plusieurs à rencontrer l'UNSA qui existait déjà dans l'entreprise. Cette démarche vers l'UNSA s'est doublée d'une ouverture vers des salariés non syndiqués souhaitant s'appuyer sur une

organisation sans en être « prisonniers ». Cela a permis d'augmenter le nombre de professions présentes sur nos listes. Nous avons rencontré un écho certain puisque l'UNSA a obtenu un peu plus de 14% des voix et la quatrième position ex aequo, devant FO qui n'est plus représentative. Une bonne entente et un soutien mutuel dans nos collègues respectifs avec la CFE-CGC a crédibilisé notre démarche auprès des salariés.

### Comment vous êtes-vous adressée aux salariés intérimaires ?

En plus des 4 000 salariés permanents, près de 70 000 salariés intérimaires employés par Manpower et détachés dans des entreprises « clientes » sont électeurs et éligibles dès lors qu'ils dépassent un nombre d'heures annuelles (900 h) et sont présents à une date déterminée dans le protocole électoral. Outre la nécessité de trouver des candidats intérimaires, nous avons axé un discours à leur destination en matière de salaire, de formation professionnelle, de mutuelle et d'accès aux avantages sociaux. Il n'est pas évident pour ces salariés de s'intéresser à leur entreprise de rattachement, d'où une faible participation obligeant à des seconds tours.

### Quelle approche syndicale développez-vous ?

A côté des questions « traditionnelles », en particulier celle des salaires dont on sait que les marges sont réduites dans une filiale d'un groupe américain, l'UNSA a choisi au sein de Manpower, pour se différencier des autres syndicats, d'insister sur des aspects plus qualitatifs, comme la santé au travail, la formation professionnelle, l'accès aux activités sociales et culturelles. Notre axe consiste à se préoccuper du quotidien que l'on doit défendre et améliorer. ■



Cournon d'Auvergne a ouvert le bal des 19 meetings organisés par l'UNSA sur le thème :

« Défendre et promouvoir les Services publics ». Les participants étaient venus nombreux débattre de cette question en présence de Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA.

La révision générale des politiques publiques, les conditions de travail, le non-remplacement d'un fonctionnaire

sur deux, un Service public au service de tous les citoyens, des Services publics modernes répondant à de nouveaux besoins... ont été au cœur des discussions. L'UNSA a le Service public au cœur car elle croit à une société démocratique, aux valeurs de la République et pense que tous les citoyens, ont intérêt à posséder ce service qui les met à égalité de droits, qui les aide et qui les relie !

# Plan anti-déficit gouvernemental des économies, mais aucun plan de relance

**LE « PLAN ANTI-DÉFICIT » DU GOUVERNEMENT NE RÉPOND PAS AUX EXIGENCES DE L'UNSA.**

**C**entré uniquement sur les économies, il fait l'impasse sur la relance, avec le risque que l'austérité budgétaire n'accélère davantage le repli économique. Plus grave encore, alors même qu'il faudrait contrecarrer la progression du chômage par des actions volontaristes, le plan maintient le dispositif de la loi TEPA sur les heures supplémentaires qui joue contre la création d'emplois. L'UNSA ne trouve pas davantage d'équité et de justice dans les efforts d'économies du plan

Fillon : les 2/3 d'entre eux reposeront sur les salariés et les ménages contre 1/3 seulement sur les entreprises, avec une taxe très symbolique sur les hauts revenus. Nous dénonçons également la taxation des assurances complémentaires qui se répercutera sur les niveaux de cotisation des assurés, avec une hausse probable de 3,5 % des cotisations mutualistes : dans un contexte de désengagement croissant de l'assurance maladie, cette mesure risque de jouer contre la Santé publique. L'UNSA attendait un plan avec des axes forts, mêlant justice et équité dans l'effort collectif, ce n'est pas

le cas. L'UNSA réclame d'autres choix pour le désendettement, la croissance et l'emploi. ■

## L'UNSA propose

- des mesures pour soutenir l'emploi, notamment celui des jeunes, et l'activité économique, en particulier en direction des PME ;
- des mesures pour les salariés des entreprises en difficulté (formation, chômage partiel) ;
- une aide spéciale pour les ménages aux plus bas revenus ;
- des mesures de réduction de la dette, justes et équitables :
  - la suppression de la loi TEPA sur les heures supplémentaires (coût : 4,5 milliards d'€ pour le budget de l'État) ;
  - la suppression de la niche fiscale « Copé », l'une des plus coûteuses, relative à la défiscalisation des plus values réalisées lors de la vente de parts d'entreprises (coût : 18,6 milliards d'€ en 2008 et 2009) ;
  - une nouvelle tranche d'imposition pour les hauts revenus ;
  - la mise à plat des dispositifs d'exonération de charges et de TVA et « nettoyage » à la lumière de leurs effets réels sur l'emploi et les salaires.

## Intersyndicale

**L'INTERSYNDICALE, RÉUNIE LE 15 SEPTEMBRE, DEVAIT DÉCIDER DES MODALITÉS D'ACTION DU 11 OCTOBRE.**

L'UNSA souhaitait privilégier ce qui permet de rassembler le plus grand nombre (rassemblements, manifestations, voire arrêts de travail quand c'est nécessaire). La formule souple que nous avons proposée permettait de respecter, dans un cadre unitaire, le mandat de chacune des composantes de l'intersyndicale. Ce ne fut pas l'avis de tous les syndicats.

Face aux mesures d'austérité gouvernementales, la plateforme de l'intersyndicale reste intégralement juste. Pour l'UNSA, l'efficacité syndicale pour réussir cette journée, c'est que nous restions à cinq.

### Plate-forme intersyndicale du 1<sup>er</sup> septembre :

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable. Cela suppose

des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

### Cela appelle aussi des mesures urgentes :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.
- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.
- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.
- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.



### 11 octobre, journée nationale d'action interprofessionnelle.

Le plan d'austérité décidé par le gouvernement est injuste et inéquitable. L'UNSA, la CFDT, la CGT, la FSU et Solidaires ont estimé indispensable l'intervention des salariés pour peser sur le gouvernement, le patronat, les débats parlementaires en cours et à venir. Des temps de mobilisation sont organisés localement. Pour connaître les modalités, contacter vos UD et UR.

## Auditions L'UNSA reçue par le Premier ministre

**DANS LE CADRE DES AUDITIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX, UNE DÉLÉGATION DE L'UNSA CONDUITE PAR LUC BÉRILLE, A RENCONTRÉ FRANÇOIS FILLON LE 30 AOÛT.**

Dans un contexte d'alourdissement de la dette publique, nous avons dit au Premier ministre notre inquiétude devant le ralentissement de l'activité économique (croissance 0 au 2<sup>nd</sup> trimestre) et l'augmentation du chômage pour le 3<sup>ème</sup> mois consécutif. Pour l'UNSA, la gravité de la situation nécessite de combiner mesures justes et équitables de réduction de la dette avec mesures de soutien à la croissance et à l'emploi et c'est en ce sens qu'elle a présenté ses propres propositions.



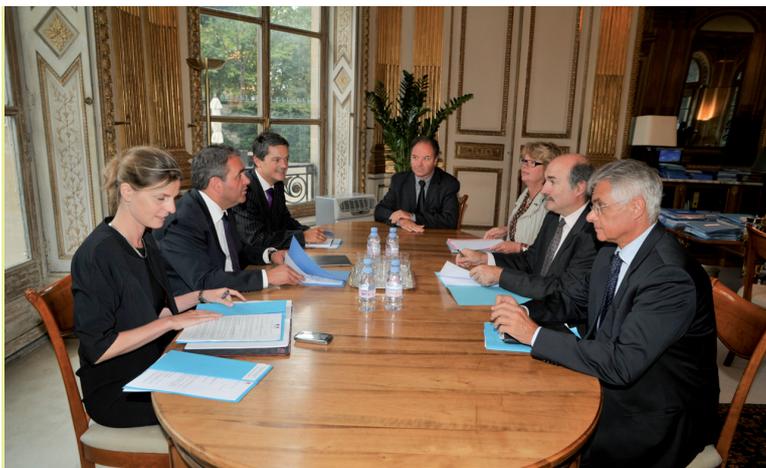
### Dépendance : changement de cap !

#### L'UNSA déplo re le report de la réforme

Le gouvernement a annoncé le report de la réforme pour des raisons liées à la crise alors que la prise en charge de la dépendance est avant tout un défi sociétal. L'UNSA pleinement investie dans ce dossier, a contribué fortement aux avis émis, dont

celui du CESE\*. Elle déplore cette décision qui n'obéit qu'à un raisonnement financier et continuera à revendiquer la création d'un nouveau droit universel à la compensation de la perte d'autonomie financé essentiellement par la solidarité nationale. Droit dont bénéficierait toute personne, assurée sociale, quels que soient son âge et l'origine de son besoin d'aide.

\*Conseil économique, social et environnemental



### L'UNSA au ministère du Travail

Reçue par Xavier Bertrand le 8 septembre, l'UNSA a demandé des mesures pratiques et immédiates pour les personnes en situation d'urgence dans une situation de crise économique grave.

Pour les 6.000 salariés victimes de la nouvelle loi sur les retraites qui se retrouvent au chômage, le ministère s'est engagé à prendre une mesure permettant de prolonger leur couverture sociale et d'avoir droit à leur retraite plus tôt.

L'UNSA souhaite des droits rechargeables pour les chômeurs et une

POE\* simplifiée et augmentée pour les chômeurs de longue durée, points sur lesquels le ministre est en accord. L'UNSA a rappelé son opposition aux heures supplémentaires défiscalisées, et demande de créer des emplois ou d'augmenter les salaires. L'UNSA a pris note de la déclaration du Président de la République de créer 20.000 emplois aidés. Elle souhaite qu'une partie permette de garder les emplois aidés dans l'Éducation nationale. ■

\*Préparation opérationnelle à l'emploi.

# UNSA/Mocen, car votre santé rime avec solidarité

DEPUIS PRÈS D'UN AN, LA MUTUELLE MOCEN PROPOSE UNE OFFRE SANTÉ DÉDIÉE AUX SYNDIQUÉ(E)S UNSA DU SECTEUR PRIVÉ LEUR PERMETTANT DE BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE SANTÉ DE QUALITÉ.

**Être** actif dans la gestion de son capital santé est un acte essentiel dans la vie d'une personne. En avançant progressivement dans l'âge, en élargissant notre cercle familial, ... nos dépenses dentaires, optiques ou hospitalisations sont de plus en plus importantes.

Partant de ce constat, la MOCEN a bâti une offre reposant sur les principes de solidarité auxquels l'UNSA est particulièrement attachée :

- aucune discrimination liée à l'âge de l'adhérent car la solidarité se doit d'être intergénérationnelle. Ainsi votre cotisation n'est pas indexée sur votre âge,
- une prise en charge immédiate de vos dépenses santé,
- vous accompagner en cas de coup

Pour en savoir plus sur la MOCEN ou sur le produit UNSA/MOCEN, contactez Olivier Guilhem, votre conseiller mutualiste  
Tél : 01 42 36 93 84  
courriel : o.guilhem@mocen.fr



dur avec notre Fonds d'Action Sociale accessible à tous et à tout moment. La MOCEN peut également conseiller dans le cadre d'une négociation d'un contrat collectif d'entreprise. ■

Pour en savoir plus <http://www.mocen.fr/>

## Création de l'UNAGECIF collecteur paritaire intersectoriel

La négociation pour créer l'UNAGECIF (Union Nationale des AGECEF) est arrivée à son terme. Cette structure regroupera les fonds du CIF<sup>(1)</sup> pour les salariés des IEG<sup>(2)</sup>, de la SNCF, de la RATP et de la Banque de France. Cette négociation a été riche d'enseignements puisqu'elle s'est située à la croisée des chemins de l'arrêté de 1966 et de la loi de 2008 sur la représentativité. L'UNSA a tenu toute sa place avec ses syndicats puisque le calcul de notre représentativité nous situe troisième sur les sept syndicats présents autour de la table. L'UNSA a deux sièges au CA, le poste de secrétaire au bureau et sera présente dans tous les Comités paritaires professionnels (CPP).

<sup>(1)</sup>Congé individuel de formation  
<sup>(2)</sup>Industries électriques et gazières

**L'UNSA conforte sa place dans la gestion paritaire d'Uniformation. Elle a 4 sièges au CA, un siège au Bureau**



**L'OPCA UNIFORMATION en ordre de marche pour 2012.** Il a fallu dix séances de négociation entre employeurs de l'économie sociale (USGERES) et six syndicats (UNSA, CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC) pour parvenir à un accord sous forme d'avenant à celui de 1972. Le texte adapte les statuts d'Uniformation aux dispositions de la loi du 24 novembre 2009. Il en modifie la gouvernance en transférant au Conseil d'administration les compétences de l'ancien Conseil de gestion.

Une gestion plus collective de la Présidence est instituée par la création d'un Bureau paritaire. L'UNSA a été moteur de cette négociation sur des points essentiels : la gouvernance paritaire de l'OPCA en Région, l'action de proximité pour le conseil et l'accompagnement des salariés (ex : CIF), le développement du Fonds d'Action et de Solidarité, l'autonomie des sections professionnelles paritaires. L'UNSA conforte sa place dans la gestion paritaire d'Uniformation. Elle a 4 sièges au CA, un siège au Bureau comme les 5 confédérations. Elle est représentée dans toutes les sections professionnelles paritaires. ■

# Conseil national de rentrée tous sur le pont !

**DANS SON DISCOURS D'OUVERTURE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNSA, LUC BÉRILLE S'EST LIVRÉ À UN LARGE TOUR D'HORIZON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.**

## Une période complexe et périlleuse

« J'irai d'emblée au plus préoccupant, à savoir la situation financière et économique, avec ses répercussions sur la situation sociale. Les chiffres de la croissance française pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (0 % de croissance) montrent une activité économique atone. Les derniers chiffres du chômage confirment notre inquiétude, avec une progression du chômage des jeunes et de celui des seniors, l'allongement de la durée du chômage ou encore l'augmentation de la part de la précarité parmi les emplois créés. (...) L'incertitude reste la marque fondamentale de la période, aggravée par l'indécision des politiques, notamment en Europe. Le pire n'est jamais certain mais encore faut-il que des réactions politiques à la hauteur des enjeux soient développées au niveau mondial. Il est à craindre qu'il n'y ait que peu à attendre du G 20, au-delà des intentions louables affichées par la France qui en assure la présidence. L'UNSA fera partie des organisations syndicales françaises qui assisteront, aux côtés de la CSI et du TUAC, à la rencontre préparatoire au G 20 avec le ministre français du Travail, Xavier Bertrand, au titre de la Présidence française, les 25 et 26 septembre.



## L'enjeu de l'élection présidentielle

« Il ne s'agit pas pour l'UNSA de prendre parti pour tel ou tel candidat. Le Secrétariat national a réfléchi à une interpellation autour de six thèmes : la question macro-économique et de l'emploi ; les inégalités ; le marché du travail ; les services publics ; le système de santé ; le dialogue et la démocratie sociale. L'objectif est de travailler à un document, utilisable très facilement par toutes nos structures,

permettant de dire : « voilà les questions que l'UNSA souhaite voir traitées dans le débat des Présidentielles, voilà vers quoi elle voudrait aller, voilà quelques propositions concrètes sur lesquelles elle est prête à s'engager et à négocier ». (...) Dans cet objectif, il faut répondre à une seconde question : essayons-nous de rechercher des alliés, des partenaires nationaux susceptibles de porter avec nous cette démarche ou une partie de cette démarche, de façon à la rendre incontournable ? ».

## L'impôt au service de la solidarité nationale

Le groupe de travail « Economie » de l'UNSA, animé par Jean Grosset s'est penché sur la fiscalité.

C'est indispensable à un moment où la crise financière et économique est le prétexte de la restriction du champ de l'activité de l'État et de la réduction de l'intervention publique par le resserrement des budgets.

Jean-Marie Poirot éclaire le Conseil national sur les réflexions qui ont abouti à un texte intitulé : « L'impôt au service de la solidarité nationale » dont il indique les grandes lignes :

- . Le service public est universel, au service de tous et particulièrement des plus fragiles ; la contribution de chaque individu doit être déterminée en fonction de ses revenus et de sa richesse.
- . L'impôt est un outil de redistribu-

tion : l'UNSA se prononce pour un renforcement de la progressivité globale.

- . Il faut évaluer les dépenses (ou niches) fiscales qui représentent plus du quart des recettes fiscales de l'État.

- . L'UNSA préconise un impôt sur le revenu individualisé.

- . La taxe carbone doit concerner l'ensemble des consommations de produits énergétiques de quelque source qu'ils soient.

- . Afin d'infléchir le caractère injuste de la TVA, le taux réduit pour un plus grand nombre de produits de première nécessité doit être envisagé.

- . L'UNSA se prononce pour une harmonisation fiscale à l'échelon européen.

- . L'impôt est un symbole de citoyenneté et de démocratie ; il convient que chacun se réapproprie la fiscalité : par l'association des citoyens à travers le Parlement.



**Le Conseil national a aussi**

Approuvé les comptes 2010 de l'UNSA, de l'AFCPH (Association pour la Formation des Conseillers Prud'hommes) et du CEFU (Centre d'Étude et Formation de l'UNSA) présentés par Jacques Bory Trésorier national.

Été informé des créations de nouvelles sections et des nouvelles implantations de nos syndicats et fédérations dans nos différents pôles d'activité. Pascal Priou a rappelé l'importance de notre développement, vers lequel doivent converger tous nos efforts. Jean Grosset a souligné la nécessité de préparer les élections dans les TPE qui auront lieu en décembre 2012 en s'adressant dès à présent aux salariés de ces entreprises qui sont hélas des « déserts syndicaux ». Deux canaux peuvent être privilégiés : les conseillers du salarié et les permanences juridiques.

Enfin, ce Conseil national s'est clôturé sur les élections du 20 octobre dans la Fonction publique de l'État et dans la Fonction publique hospitalière. Quand 3 200 000 fonctionnaires et agents publics sont appelés aux urnes, l'enjeu dépasse bien évidemment le seul secteur concerné. La première étape est réussie, avec un nombre de listes en augmentation. Il faut maintenant transformer l'essai, la chasse aux voix UNSA est ouverte. Luc Bérille a ainsi conclu : « Le Service public, ce n'est pas

**Immigration : régularisation des salariés sans-papiers**

Après une présentation par Saïd Darwane du travail intersyndical mené pour la régularisation des salariés sans-papiers, sont intervenus Anne Bory et Nicolas Jounin, maîtres de conférence en sociologie, co-auteurs de l'ouvrage

« On bosse ici, on reste ici ! La grève des travailleurs sans-papiers : une aventure inédite »\*.

Le 15 avril 2008, trois cents travailleurs sans-papiers se mettent en grève. Ils seront bientôt des milliers. S'ouvrent alors deux années de lutte qui révèlent que des pans entiers de l'économie (construction, nettoyage, restauration, confection, aide à la personne,...) reposent sur le recours à une main-d'œuvre qui est la proie du dumping social. Privés de titres de séjour, ces salariés qui paient pourtant des impôts et des cotisations sociales ne bénéficient d'aucun des droits fondamentaux dont bénéficient les salariés en situation régulière (couverture



sociale, droit à la retraite,...). Plus d'un an après le conflit, la régularisation de nombreux anciens grévistes reste encore en suspens ; pour d'autres, plus rares, la régularisation est allée de pair avec la syndicalisation. Malgré les difficultés qu'il a connues, ce mouvement inédit aura permis à ces laissés-pour-compte du salariat d'utiliser un droit constitutionnel, le droit de grève. En étendant le champ de leur action au travail des sans-papiers, les syndicats ont fait une percée au sein du tissu productif qu'ils avaient jusque-là peu réussi à investir. En cherchant à conquérir des droits pour une frange marginalisée des salariés, ce combat a contribué à l'élargissement de droits pour l'ensemble du monde du travail.

\* Cet ouvrage, publié aux éditions de la Découverte en 2011, a fait l'objet d'une présentation dans UNSA Magazine n°137 de juin 2011.

**Débat des Présidentielles, l'UNSA a des propositions à soumettre**

une question de fonctionnaires et d'agents publics : c'est une question de société. Ce n'est pas non plus le seul problème d'intérêt de ceux qui y travaillent, c'est l'intérêt de tous les salariés et, au-delà, de tous les citoyens. Car, dans une société en crise et en souffrance, où les écarts se creusent et les inégalités se multiplient, c'est la seule institution qui offre encore à tous un principe d'égalité d'accès à des droits fondamentaux. Vous le voyez, le jeu en vaut vraiment la chandelle, pour notre UNSA qui en tirera une partie de sa notoriété et de ses moyens, comme pour tous les salariés. Alors, s'il vous plaît, tous sur le pont ! » . ■



A PARTIR DU 1<sup>ER</sup>  
OCTOBRE 2011  
NOUVELLES CONDITIONS  
D'ACCÈS ÉLARGIES



## A VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

*Grâce aux conditions d'accès élargies, profitez-en vous aussi !*

> Fonctionnaires, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat entre 10 et 30%**.

> **170 000** partenaires du tourisme et des loisirs acceptent les Chèques-Vacances en France métropolitaine, Outre-mer et à destination de l'Union européenne.

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**  
Coût d'un appel local



Proposés par le ministère de la  
fonction publique au titre de l'action  
sociale interministérielle

extelia

ancv  
CHÈQUE-VACANCES



## Services publics À Défendre et promouvoir sans modération !

le  
20 octobre,  
je vote  
pour les  
listes UNSA

UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES

## Fonction publique le sens du vote UNSA

**D**epuis des décennies, le Service public, et la Fonction publique qui le sert, faisaient partie des évidences du paysage français.

Sur les grandes missions relevant de la souveraineté nationale comme sur tous les droits devant être mis à égalité d'accès de tous les citoyens, le Service public et ses fonctionnaires avaient pour mission de répondre.

Certes, des débats, souvent légitimes, se posaient sur leur rôle, leur place, leur efficacité... Certes, souvent à travers leur coût, leur surface pouvait être questionnée... Mais la préservation de l'intérêt général et l'attachement républicain aux principes d'égalité et de cohésion sociale continuaient à fonder un large consensus.

Aujourd'hui, tout a basculé. Depuis quatre ans, le gouvernement a fait du Service public et de ses fonctionnaires de véritables cibles. Sous les mauvais coups systématiques, ce qui était un des plus beaux fleurons de la République apparaît désormais abîmé et cabossé. Affaibli par près de 300 000 suppressions d'emplois, désorganisé par une RGPP\* implacable et aveugle, déboussolé par une ingestion forcée de modes de fonctionnement et d'objectifs relevant de l'entreprise privée, il bat de

**Donnez de la force  
à des propositions  
pour rétablir  
et promouvoir  
le Service public**

l'aille dans une France touchée de plein fouet par la crise, où le besoin d'égalité n'a pourtant jamais été aussi fort.

Disparition et, très souvent désormais, dégradation des services rendus : les citoyens en sont les premières victimes. Quant aux agents publics, l'exercice de leur métier devient toujours plus une gageure. Non seulement leurs conditions de travail sont dégradées sous l'impact de retraits systématiques de moyens, mais, plus cruel encore et générateur parfois de souffrances professionnelles graves, beaucoup doutent du sens-même de leur mission.

Dans ce contexte très grave, les élections professionnelles d'octobre dans les Fonctions publiques d'Etat et hospitalière seront décisives. Non seulement elles permettront aux personnels de choisir leurs représentants mais elles établiront la représentativité, c'est-à-dire les moyens et la capacité à négocier, des organisations syndicales. En votant pour l'UNSA, vous ne direz pas seulement non à la destruction du Service public. Vous donnerez de la force à une UNSA qui, parce qu'elle a le Service public au cœur, a aussi des propositions pour le rétablir et le promouvoir. Alors, votez, faites voter massivement UNSA ! ■

*\*révision générale des politiques publiques*



## Trois priorités, trois combats

### Réforme des retraites, l'UNSA revendique et informe

La loi s'applique, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à toutes les générations nées après le 1<sup>er</sup> juillet 1951. L'UNSA Fonction publique a édité une brochure pour informer les fonctionnaires et agents contractuels en activité des changements importants introduits par la loi (relèvement des diverses bornes d'âges...) et des nouveaux modes de calcul des pensions. Elle rappelle son opposition aux choix injustes du gouvernement et détaille ses propositions. Elle souligne en particulier que le report progressif de l'âge légal du droit de départ en retraite jusqu'à 62 ans et de l'âge d'annulation de la décote jusqu'à 67 ans (pour les services sédentaires), ou la suppression du droit au départ anticipé offert aux parents de trois enfants, ayant quinze ans de service, vont pénaliser en priorité les femmes et les salariés aux carrières incomplètes. L'UNSA revendique une autre réforme juste et équitable. ■



**Pour l'UNSA, les emplois permanents de la Fonction publique doivent être occupés par des fonctionnaires.**

Pour en savoir plus

[www.unsa-fp.org](http://www.unsa-fp.org)

### Conditions de travail dans la Fonction publique l'UNSA exige

Dans un contexte de forte dégradation des conditions de travail, alors que la Fonction publique subit de plein fouet les choix politiques du gouvernement (RGPP, regroupements dans l'urgence de services, non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, ...), il faut cependant relever une bonne nouvelle qui fait figure d'exception : la création des CHSCT dans la Fonction publique d'État. L'UNSA Fonction publique a signé, fin 2009, le protocole d'accord qui a abouti à leur mise en œuvre : c'est un progrès indéniable pour tous les agents en activité. Avec les multiples problèmes sur le terrain en matière de gestion des ressources humaines, l'augmentation des suicides sur le lieu de travail, il est urgent d'agir concrètement. Pour l'UNSA, le renforcement de la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail sont des priorités absolues. ■



### Contractuels, l'UNSA s'engage

L'UNSA Fonction publique a signé l'accord du 31 mars 2011 concernant les contractuels de la Fonction publique. Elle a obtenu un dispositif ambitieux et de véritables avancées pour près de 800 000 agents. Pour l'UNSA, les emplois permanents de la Fonction publique doivent être occupés par des fonctionnaires. Le dispositif de titularisation doit donc être accessible à tous et le recours aux contractuels très limité, leurs droits et garanties améliorés. La brochure UNSA précise les diverses voies d'accès à la titularisation, les profils des agents bénéficiaires, la transformation de CDD en CDI, l'amélioration des garanties collectives, des droits individuels... Une indemnité de fin de contrat doit être étudiée prochainement. Le bénéfice des prestations d'action sociale et de la protection sociale sera désormais accordé, comme pour les titulaires. La loi est prévue à l'automne 2011. L'UNSA Fonction publique, présente au comité de suivi, veillera à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures. ■





# Conditions de travail ils, elles témoignent

## • Équipement/ Développement durable

**Martine en DREAL<sup>(1)</sup>**

**Comment perçois-tu les effets de la RGPP ?**

Nous perdons nos repères. Chacun vit dans la crainte de la suppression de ses missions et même de son poste... Chacun se méfie de l'autre. L'ambiance est détestable.

**Michel en DDTM<sup>(2)</sup>**

**En subdivision à 30 km du siège. En 2006, elle a été fermée, que fais-tu aujourd'hui ?**

Je suis instructeur des autorisations d'extension du réseau électrique, mission supprimée à son tour ! La direction me propose de partir à 200 km en DREAL ou de prendre un poste vacant en DDTM... Ils nous promènent tout le temps, même les directeurs ne semblent pas savoir où l'on va...

**Pascale en administration centrale**

**Depuis quatre ans, il y a eu plusieurs réorganisations. Quoi de concret pour toi au sein de ta direction ?**

Avec 75 agents de moins, les missions s'accumulent. La vacance est en forte croissance. Tout le monde se demande ce qui va lui tomber dessus !! Tout le monde fait des heures sup non payées : c'est scandaleux ! Avec l'UNSA, nous disons : « Stop aux réorganisations aveugles ». ■

(1) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

(2) Direction départementale des territoires et de la mer



- LES FÉDÉRATIONS ET SYNDICATS UNSA
- ALIMENTATION
- AGRICULTURE ET FORÊTS
- CDC
- CNIL
- DÉFENSE
- DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ÉDUCATION
- EMPLOI SOLIDARITÉ
- FINANCES
- ITEFA
- JUSTICE
- POSTES
- SANTÉ SOCIAUX
- FRANCE TÉLÉCOM
- TOUS MOBILISÉS

## • Justice

**Jean-François Forget, secrétaire général UNSA Justice**

**Soutenez-vous les magistrats dans leurs revendications, quand ils dénoncent la politique de reprise en main et du tout sécuritaire du Gouvernement ?**

L'UNSA Justice dénonce le manque de cohérence et surtout de moyens et de reconnaissance. La réforme des cours et tribunaux, la loi pénitentiaire, le démantèlement de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les orientations contradictoires d'un jour à l'autre, annexés à une RGPP dévastatrice n'ont conduit qu'à réduire les moyens et rendre la tâche insurmontable aux fonctionnaires de Justice. L'affaire de Pornic en est le plus bel exemple !

**La surpopulation carcérale est-elle un fléau ?** Avec 56 000 places pour 64 500 détenus, l'UNSA Justice ne peut que dénoncer le contexte, avec près de mille matelas au sol. Nous revendiquons la création de structures spécialisées afin de rendre la prison moins criminogène. ■

## • Fonction publique hospitalière

**Sylvain, brancardier depuis 8 ans dans un Centre Hospitalier Régional**

« C'est un métier sympa, on a beaucoup de contacts avec les patients et les personnels de l'hôpital. Physiquement, c'est dur, on fait des kilomètres par jour et quand le matériel est en mauvais état, c'est vraiment galère. Avec les conditions de travail qui se dégradent, les problèmes d'effectifs et le sentiment de ne pas être considéré à la hauteur du travail fourni, la coupe est souvent pleine.

Il suffirait pourtant de pas grand chose pour que ça aille mieux : un peu plus de monde, un peu plus de considération et un peu plus de solidarité. » ■



**Nathalie, aide-soignante en Unité de soins de longue durée depuis 20 ans**

« Malgré ma longue expérience, je me sens souvent démunie face aux troubles du comportement des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de démence.

Sur les conseils de l'UNSA, j'ai accepté de suivre une formation d'assistant de soins en gériatrie. Ces 140 h, assurées par des intervenants aux compétences spécifiques, me permettront de mieux cerner ces pathologies, comprendre les réactions des résidents et adapter les soins à leurs besoins. » Pour l'UNSA, la formation continue c'est une nécessité. ■



**Le Service Public au cœur**  
Plus qu'un slogan, c'est notre engagement !

## Conditions de travail ils, elles témoignent

### • Agriculture

**Gérald, technicien vétérinaire**  
depuis 23 ans

**Les ex-agents des DDSV\* sont répartis dans les Directions Départementales Interministérielles et dans les abattoirs. Quels effets dans les services ?**

Ils sont sous tension depuis 2007, après une baisse de 10% des effectifs des contrôles alimentaires et sanitaires en 4 ans. La situation est préoccupante. Je crains que dans certaines régions, nos services ne soient plus totalement en mesure d'affronter de nouvelles crises comme avant (ESB, fièvre aphteuse, grippe aviaire...) ni de remplir leurs missions. Avec l'UNSA, je réclame des moyens humains pour répondre aux attentes des consommateurs, aux exigences du contrôle alimentaire, sanitaire et le maintien de l'indépendance de la chaîne alimentaire. L'action publique dans ce domaine sensible a besoin d'un cadre stable, réfléchi et solide. ■

\*Directions départementales des services vétérinaires

### 19 meetings pour parler du Service public

**Avec ces réunions ouvertes à toutes et tous, l'UNSA va à la rencontre des salariés et des usagers des services publics dans toute la France.**

**Services publics à promouvoir sans modération!**

L'UNSA organise 19 réunions publiques **ouvert à toutes & à tous**

mercredi 14/09	Paris 03/10	Lundi
Jeudi 15/09	Lille 04/10	Mardi
Jeudi 15/09	Nantes 05/10	Mercredi
Vendredi 23/09	Rennes 05/10	Mercredi
Mardi 27/09	Caen 06/10	Jeudi
Mardi 27/09	Dijon 12/10	Mercredi
Mercredi 28/09	Semaine du 10 au 14 octobre 2011	
Jeudi 29/09	Fort-de-France	
Jeudi 29/09	Pointe-à-Pitre	
Vendredi 30/09	Cayenne	

Représentants : votre Union départementale ou régionale UNSA

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES **UNSA**

Le Service Public au cœur  
Plus qu'un slogan, c'est notre engagement !

www.unsa.org



### • Éducation

**Dominique Thoby, SE-UNSA**  
**secrétaire nationale « revendicatif »**

La crise économique, sociale et financière n'en finit pas de plonger les jeunes dans un chômage durable. Mais le gouvernement refuse d'investir pour l'avenir de la jeunesse et au contraire s'acharne à ne voir dans l'École de la République qu'une niche d'économie budgétaire.

Cette rentrée est encore marquée par 16 000 nouvelles suppressions d'emplois. Les établissements n'ont aucune marge de manœuvre pour développer des initiatives pédagogiques au service de la réussite des élèves. Dans les écoles, les aides spécialisées (RASED) disparaissent. ■

### Élections du 20 octobre

**Le 20 octobre, agents titulaires et contractuels, vous voterez. Vous connaissez les valeurs de l'UNSA et son syndicalisme réformiste, déterminé et exigeant. L'UNSA a, ces dernières années, arraché des avancées, notamment statutaires, dans un climat difficile et contre la volonté politique gouvernementale.**

**Par la grève et la manifestation, elle s'est opposée à des mesures inacceptables : gel du point d'indice, loi mobilité, suppressions d'emplois publics, de missions, ou de services. Avec vous, avec ses syndicats et fédérations, l'UNSA revendique partout la juste reconnaissance des agents publics, de véritables améliorations des conditions de travail et de rémunération. Elles sont nécessaires au maintien d'un service public de qualité sur l'ensemble du territoire, accessible à tous les citoyens.**

**Pour permettre à l'UNSA de peser toujours plus sur le débat public, de vous représenter et vous défendre,**

**votez  
et faites voter UNSA !**

Votre vocation  
fait votre fierté,  
la nôtre est de vous assurer.

GMF

GMF

GMF

GMF

GMF



1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics avec 3 millions de sociétaires, la GMF vous accompagne dans votre vie personnelle et professionnelle. Assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne, nous en faisons toujours plus pour vous offrir des solutions adaptées à chacun de vos besoins.

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)



Assurément Humain

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Juridique et Fidélia Assistance. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

# Une politique d'action sociale ambitieuse pour améliorer les conditions de vie des agents de l'État

**L'action sociale constitue un élément à part entière d'une politique de ressources humaines dans la Fonction publique de l'État. Elle contribue au mieux vivre du fonctionnaire. C'est pourquoi l'UNSA Fonction publique s'investit pleinement dans ce dossier.**

## Les aides aux familles pour la garde d'enfants

Mettre en place une politique dynamique en direction des familles est indispensable : les besoins sont nombreux, d'autant que la garde d'enfants impacte la vie professionnelle des femmes dans le cadre du déroulement de leur carrière. 218 000 enfants de moins de 3 ans ont un de leurs parents employé dans un ministère et parmi ceux-ci 112 000 sont gardés à titre onéreux. L'UNSA Fonction publique s'est inscrite dans une démarche offensive de réservations de berceaux

(2 000 places dans 17 régions). Mais il faudrait 10 000 places. Ces prestations complètent la réponse apportée aux agents par le chèque emploi service universel (CESU) dans le cadre d'une participation de l'employeur aux frais de garde pour les enfants de 0 à 6 ans. L'augmentation considérable de bénéficiaires (174 000 en 2010) marque la réussite de ce dispositif. L'UNSA Fonction publique soutient la pérennisation de cette prestation qui répond aux besoins de tous les agents. Elle doit encore mieux prendre en compte toutes les situations rencontrées comme le travail en horaires atypiques par exemple.

**L'aide ménagère à domicile (AMD)**, avec la perspective de 6,6 millions de personnes qui auront plus de 75 ans d'ici 2015, c'est une aide à reconduire. Prendre en compte les retraités dans le cadre de l'action sociale, notamment pour qu'ils continuent à vivre à leur domicile le plus longtemps possible est nécessaire. 10 millions d'euros ont été confirmés par le ministre en mai. L'UNSA Fonction publique a contribué à un groupe de travail, pour aborder la mise en œuvre de cette prestation prévue dès le premier trimestre 2012.

**L'UNSA Fonction publique pour une réelle politique d'action sociale du logement.**



Elle souligne les fortes carences en construction et rénovation par manque d'investissement de l'État. (10 millions d'€ de crédits en 2011). Il faut donc repérer les besoins, organiser la gestion du flux des demandes et réviser à la hausse l'Aide à l'Installation des Personnels pour 2012.

## Un coup de pouce pour s'installer :

**AIP - AIP Ville**  
"Un coup de pouce pour s'installer..."



**Pour en savoir plus**

**consulter le site de la DGAFP**  
[www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr)



## CESU - garde d'enfant

**Pour en savoir plus** [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)



Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, et Élisabeth David chez le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet

## L'UNSA rencontre le ministre de la Fonction publique

Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, et Élisabeth David secrétaire générale de l'UNSA Fonction publique ont été reçus le 30 août par le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet. Cet entretien a permis d'échanger sur tous les sujets d'actualité, d'évoquer les élections dans la Fonction publique mais également d'avoir une discussion de fond sur notre vision de la Fonction publique et son évolution. Cet entretien de 2 heures nous a donné l'occasion de dénoncer une nouvelle fois le nombre inadmissible de suppressions d'emplois dans la Fonction publique et ce, sans aucune réflexion sur les missions. Nous sommes également intervenus, pour condamner la perte de pouvoir d'achat des agents publics, notamment à travers l'absence de revalorisation du point d'indice. Le ministre a précisé qu'il était sensible à notre approche et favorable, à l'avenir, en termes de stratégie du changement, à beaucoup plus d'évolutions concertées avec les personnels.

### Le Chèque-Vacances : 35 millions de crédits prévus au budget 2012.

L'UNSA Fonction publique s'est battue pour que cette prestation retrouve son attractivité et favorise l'accès aux vacances (on notait 22% de bénéficiaires de moins qu'en 2007). La baisse du pouvoir d'achat liée au gel des salaires, l'augmentation de familles monoparentales ont des répercussions sur la situation des agents. Le reste à charge peut être parfois trop important pour prévoir cette épargne.

L'UNSA voulait donc accroître le nombre d'éligibles au Chèque-Vacances par :

- l'augmentation du revenu de référence de 15%,
- la création d'une tranche supplémentaire de 30%.

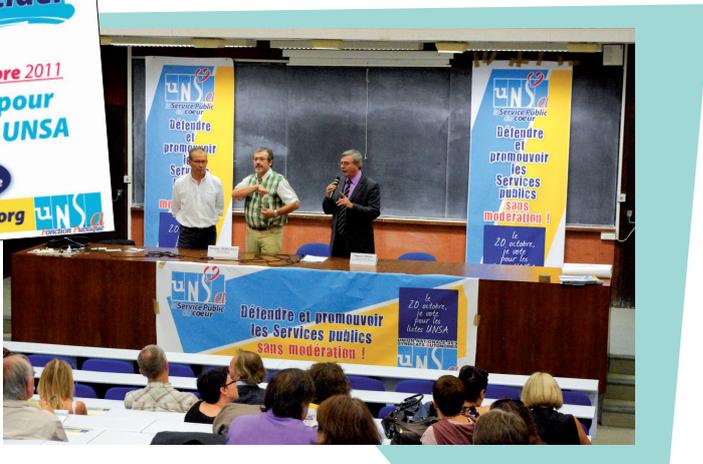
C'est acté, une circulaire paraîtra prochainement.

Les agents handicapés en activité bénéficient d'une majoration de la bonification accordée par le FIPHFP.

L'ANCV\* développera une campagne d'information. Actifs et retraités pourront ainsi démarrer leur plan d'épargne.

Un partenariat avec l'ANCV pourrait permettre aussi l'application d'un plan «vacances seniors».

\*agence nationale pour les Chèques-Vacances



Les services publics en débat à Bordeaux, 2<sup>ème</sup> meeting organisé par l'UNSA. Il a réuni près d'une centaine de personnes.

Pour en savoir plus [www.ancv.com](http://www.ancv.com)  
[www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

## Pour le renforcement de la zone euro

LA ZONE EURO A ÉTÉ MALMENÉE PAR LA TEMPÊTE FINANCIÈRE DURANT TOUT L'ÉTÉ AU POINT QUE NOMBREUX SONT CEUX QUI REDOUTENT SON NAUFRAGE.

Face à l'urgence, le Conseil de l'Union européenne s'est réuni à Bruxelles le 21 juillet et le couple franco-allemand à l'Élysée le 16 août. Les craintes demeurent, les marchés financiers étant toujours à la manœuvre. Les plans d'austérité se durcissent et pourraient déboucher sur une nouvelle récession. Or, plan d'austérité et récession se traduisent toujours par plus de sacrifices pour les salariés. L'UNSA, avec la Confédération européenne des syndicats (CES), revendique l'arrêt du « capitalisme casino » et une mutualisation des dettes souveraines.

Après une phase de soutien à l'économie, tous les États européens ont foncé tête baissée dans des plans d'austérité draconiens. L'Irlande, le Portugal, et surtout la Grèce sont soumis à des programmes de lutte contre les déficits intenable. Les États membres de la zone euro ont fait étalage de leurs divisions. C'est contraints et forcés qu'ils ont tenté de colmater les brèches mais toujours avec un temps de retard. Les spéculateurs en ont profité pour jouer contre les dettes souveraines. Cet attentisme des États, cette absence de réponses adaptées à la gravité de la situation sont condamnables pour avoir un coût humain particulièrement important.

Les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et des institutions de l'Union européenne

(UE) ont adopté cet été une déclaration qui affirme que « des mesures plus ambitieuses s'imposent » pour régler les difficultés. Ils ont annoncé un second plan de soutien à la Grèce qui prévoit une réduction des taux d'intérêt et un allongement des délais de remboursement. Ces aménagements vont aussi bénéficier au Portugal et à l'Irlande. Le secteur financier devrait participer à l'effort uniquement pour soutenir la Grèce. Des compétences plus importantes sont attribuées au Fonds européen de stabilité financière (FESF) qui pourra, comme la Banque centrale européenne (BCE), racheter de la dette publique. Quel aveu ! Les États reconnaissent n'avoir pas été à la hauteur et constatent l'échec du premier plan de



**Mener réellement une politique d'investissement nécessaire à la croissance et à l'emploi**



**L'UNSA milite pour le renforcement de la zone euro afin de permettre aux États membres de diminuer leur endettement et de retrouver le chemin de la croissance et de l'emploi.**

soutien à la Grèce. Ils vont même jusqu'à préconiser l'adoption d'une stratégie globale pour la croissance et l'investissement en Grèce afin de relancer l'économie. Mais dans le même temps, ils rappellent que tous les États de la zone euro doivent respecter « à la lettre » les objectifs budgétaires, notamment celui de ramener le déficit en dessous de 3% d'ici 2013 au plus tard. Ils se félicitent des mesures très dures prises par l'Italie et l'Espagne. L'impératif que constitue « l'assainissement » budgétaire entretient le doute sur la volonté de mener réellement une politique d'investissement nécessaire à la croissance et à l'emploi. ■



Crédit présidence de la république

**Le sommet « Sarkozy-Merkel »** a été largement perturbé par le plongeon des marchés financiers et les mauvais chiffres de la croissance. Les deux dirigeants ont proposé de créer un « gouvernement économique » de la zone euro et une taxe sur les transactions financières. Ils ont retenu l'idée d'un impôt commun sur les sociétés. Ce sommet a, en fait, surtout brillé par

le refus d'augmenter le FESF et de créer des obligations européennes (euro bonds).

Enfin ! Les deux dirigeants reprennent les revendications de la CES d'un gouvernement économique, d'une taxe sur les transactions financières et avancent sur la fiscalité. Mais combien de temps devons-nous encore attendre pour obtenir satisfaction sur le reste ? En refusant de mutualiser les dettes souveraines, les deux dirigeants laissent faire ceux qui spéculent contre les États. L'argument du Président de la République selon lequel : « les euro-bonds pourraient être imaginés à la fin du processus d'intégration européenne, pas au début », ne tient pas car c'est oublier que 17 pays sont aujourd'hui dotés d'une monnaie commune et d'une banque centrale.

# L'Euro-manifestation du 17 septembre à Wroclaw



**OUI À LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE**  
**OUI À L'EMPLOI ET**  
**AUX DROITS DES TRAVAILLEURS**  
**NON À L'AUSTÉRITÉ**

C'est le slogan choisi par la Confédération européenne des syndicats (CES) pour l'Euro-manifestation organisée le 17 septembre à Wroclaw en Pologne.

*soutenir*  
**notre modèle social,**

*assurer*  
**une croissance durable**

Le lieu et la date ne devaient rien au hasard puisque la Pologne exerce la présidence tournante de l'Union au second semestre de cette année et les ministres de l'Économie et des Finances étaient réunis au même moment à quelques pas de la manifestation. Après les initiatives extrêmement réussies de Bruxelles, Budapest et Luxembourg, les syndicats européens ont rappelé aux responsables politiques qu'il faut changer de cap

pour plus de solidarité européenne. Sans cette solidarité, c'est l'emploi, la cohésion sociale et le niveau de vie de millions d'européens qui sont en danger. Avec la CES, nous condamnons la compétition entre les États, le chacun pour soi et l'austérité pour tous. En revanche, nous revendiquons une gouvernance économique européenne axée sur la solidarité et l'emploi. Ainsi, nous demandons avec force :

- **pour soutenir notre modèle social,**
- la création d'emplois stables en particulier pour les jeunes,
- la protection et l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires,
- une protection sociale forte, garante de cohésion sociale et de solidarité,
- l'accès pour tous à des services publics de qualité,
- la garantie de meilleures retraites.
- **pour assurer une croissance durable,**
- la mise en place de mécanismes européens pour lutter contre la spéculation, mutualiser les risques et financer un plan européen de relance (plan de euro-obligations).
- L'instauration d'une taxe sur les transactions financières et l'utilisation des instruments budgétaires existants pour des investissements et une croissance durable.
- La fin de paradis fiscaux, de l'évasion et de la fraude fiscale.
- Le contrôle des agences de notation.
- Le développement de politiques industrielles dynamiques basées sur des politiques bas carbone.
- Une harmonisation de l'assiette fiscale avec un taux d'imposition minimum pour les entreprises.

et le financement d'un plan européen de relance notamment en recourant à des euro-obligations,

- l'instauration d'une taxe sur les transactions financières,
- une harmonisation de l'assiette fiscale avec un taux d'imposition minimum pour les entreprises. ■



**Pour en savoir plus**

Lire le manifeste : [www.etuc.org/](http://www.etuc.org/)

## Bernadette Ségol, secrétaire générale de la CES a déclaré :

« C'est maintenant qu'il faut faire preuve d'un réel leadership européen et prendre les bonnes décisions pour changer de cap. Cet été a été celui de tous les dangers. La crise a fait rage sur les marchés financiers. Les plans européens annoncés pour sauver la zone euro n'ont pas convaincu... Après deux années de crise dévastatrice, les leaders européens doivent faire le choix de la solidarité et non plus laisser les commandes aux marchés financiers et aux agences de notation ».



Bernadette Ségol secrétaire générale de la CES

# Stress et accident cardiaque la faute inexcusable de l'employeur

EN ÉTABLISSANT LE LIEN ENTRE STRESS ET ACCIDENT CARDIAQUE, CONSÉCUTIF AU COMPORTEMENT DE HARCÈLEMENT MANAGÉRIAL DE L'EMPLOYEUR, CONJUGUÉ À UNE CHARGE EXCESSIVE DE TRAVAIL, LA COUR D'APPEL DE PARIS ÉLARGIT LE CHAMP DE LA RECONNAISSANCE DE LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR.

**T**ravailler plus de 70 heures par semaine, dans un contexte de maltraitance managériale et d'absence de reconnaissance de la qualité du travail et des efforts accomplis, exiger d'un rédacteur en chef, dans plusieurs revues hôtelières, en sus de ses fonctions, une production complémentaire sans cesse accrue de piges journalistiques engendrant stress et angoisse de perte de son emploi : telle était la situation de Monsieur G. au jour d'une réunion de travail le 4 septembre 2007. Au cours de celle-ci, les co-employeurs prenant violemment à partie le salarié, lui imposeront d'augmenter encore un peu plus sa production en volume de piges, alors que Monsieur G. expliquait qu'il était au maximum de ses possibilités en termes de ressources physiques et mentales. Il ne sera donc pas surprenant que Monsieur G., après avoir ressenti, au cours de cette réunion du 4 septembre 2007, de vives douleurs à la poitrine, ait été victime d'un infarctus (aujourd'hui son espérance de vie est estimée à 8 années), hospitalisé, puis ultérieurement déclaré inapte définitivement par la Médecine du Travail et licencié pour inaptitude. Ce licenciement, imputable au comportement fautif de l'employeur, sera déclaré nul et de nul effet par jugement du Conseil de Prud'hommes de Paris. Par ailleurs, le caractère d'accident du travail sera reconnu par la CPAM\* du Val



*je pige trop vite  
mon coeur  
bat de l'aile*

de Marne et Monsieur G. diligentera une procédure en reconnaissance de la faute inexcusable par l'employeur devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) du Val de Marne. Un jugement rendu en date du 24 juin 2010 déclarera bien-fondé le recours de Monsieur G.

**La 12<sup>ème</sup> Chambre – Pôle 6 de la Cour d'Appel de Paris** (RG N° 10/05831) confirmera le jugement du TASS du Val de Marne, ordonnant la majoration au taux maximum de la rente Accident du travail attribuée au salarié et lui allouera diverses sommes au

titre de la réparation du préjudice subi, tant professionnel que personnel.

**Cet arrêt est exemplaire tant en son principe que dans sa motivation.** En effet, pour la première fois, une juridiction d'appel reconnaît la faute inexcusable de l'employeur se rapportant à un accident cardiaque généré par des facteurs pathogènes liés à ses conditions de travail. La décision s'inscrit dans la ligne jurisprudentielle de la Cour de Cassation (Cass. Soc. 28.02.2002 N° 00-10051), imposant à l'employeur une obligation de sécurité de résultat, mais

également sur le fondement de la Directive européenne du 12 juin 1989 et de l'article L 4121-1 du Code du Travail, rappelant le principe de « l'adaptation du travail à l'Homme ». Tout manquement à cette obligation de sécurité de résultat revêt, selon la Cour de Cassation, le caractère d'une faute inexcusable au sens de **l'article L 452-1 du Code de la Sécurité Sociale**, lorsque « l'employeur avait ou aurait dû normalement avoir conscience du danger et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour en préserver le salarié » (Cass. Soc. 01.06.2011 N°10-20178). C'est précisément cette conscience du danger que l'employeur avait ou aurait normalement dû avoir, que l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris s'attache à démontrer, rappelant notamment que le principe non contestable du fonctionnement d'une entreprise, guidé par un souci de rentabilité, ne doit pas remettre en cause l'obligation de sécurité de résultat pesant sur l'employeur, lequel « ne saurait ignorer ou s'affranchir des données médicales afférentes au stress au travail, ni négliger l'aspect positif d'un travail assumé dans des conditions valorisantes. ».

On peut imaginer qu'ultérieurement, outre les maladies cardiovasculaires, d'autres maladies d'origine psychosomatiques liées à l'angoisse et au stress au travail, telles par exemple la dépression, les maladies digestives ou les maladies de peau (eczéma, psoriasis) pourront être prises en compte dans le cadre élargi de la faute inexcusable de l'employeur au nom de l'effectivité et de l'obligation de sécurité de résultat. ■

\*Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Claude Katz, avocat, membre du réseau UNSAVOCATS

## L'ordonnance de référé

# Un outil efficace à l'usage des salariés protégés

**L'ARTICLE 484 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE STIPULE QUE « L'ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ EST UNE DÉCISION PROVISOIRE RENDUE À LA DEMANDE D'UNE PARTIE... DANS LES CAS OÙ LA LOI CONFÈRE À UN JUGE... LE POUVOIR D'ORDONNER IMMÉDIATEMENT LES MESURES NÉCESSAIRES. »**

En mars, plusieurs salariés d'une entreprise du secteur de la prévention, délégués du personnel, après avoir constaté de mauvaises pratiques de la part de leur employeur se sont vus contraints de saisir la justice.

Assistés par Maître Boudan, avocat en droit social et membre du réseau UNSAVOCATS, ces salariés de MAIN SÉCURITÉ ont eu recours à cette procédure d'ordonnance de référé pour faire valoir leurs droits.

Dans cette entreprise, le rythme de travail est « cyclé » : les salariés concernés travaillent toute l'année en fonction du même cycle de travail fixé sur quatre semaines.

**Or, depuis août 2010, le planning est modifié chaque mois unilatéralement.**

Les salariés de l'entreprise qui, en tant que délégués du personnel, bénéficient du statut de salarié protégé, ayant fait

connaître leur refus de cette modification, ont essuyé une fin de non-recevoir de la direction qui a invoqué **l'article L2254-1 du Code du travail** :

« lorsqu'un employeur est lié par les clauses d'une convention ou d'un accord, ces clauses s'appliquent aux contrats de travail conclus avec lui ».

**La procédure d'ordonnance de référé a donc été nécessaire pour demander au juge de faire cesser cette pratique.**

Du fait d'une jurisprudence constante et en application de l'article L2411-5 du Code du travail, « aucune modification de contrat de travail ou changement dans les conditions de travail ne saurait être imposé à un salarié protégé sans son accord ». De plus, cette modification des conditions de travail entraîne un trouble manifestement illicite, caractéristique du délit d'entrave à l'exercice normal des fonctions de représentant du personnel, puisque ces changements de planning mois par mois interdisent aux salariés concernés toute anticipation dans la planification de leurs interventions en qualité de délégué du personnel.

En conséquence, le juge des référés a ordonné la réintégration des salariés dans leurs précédents plannings de travail et a condamné la société MAIN SÉCURITÉ à 500 € d'article 700.

SUJET DE DÉBATS LORS DE LA RÉFORME DES RETRAITES, LA PÉNIBILITÉ FAIT L'OBJET DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DANS LE CODE DU TRAVAIL ET DANS CELUI DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. QUESTION RELEVANT NATURELLEMENT DES ATTRIBUTIONS DU CHSCT, CE DERNIER PEUT S'APPUYER SUR DES TEXTES PRÉCIS POUR FAIRE RECULER LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL ET INCITER L'EMPLOYEUR À METTRE EN PLACE LES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFICACES.

## La pénibilité, un nouveau chantier pour le CHSCT

**L**e rôle du CHSCT est d'autant plus important dans les entreprises sommées de négocier sur la pénibilité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 qu'elles seront condamnées à verser une pénalité financière (1% de la masse salariale).

**1) Le rôle général du CHSCT en matière de pénibilité** Le CHSCT procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs de l'établissement ainsi qu'à l'analyse des conditions de travail (...). Il procède à l'analyse de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité. (Art. L 4612-2)

Ces facteurs ne sauraient, selon nous, se limiter à ceux énumérés par l'article D 4121-5 du code du travail (contraintes physiques marquées, environnement physique agressif et certains rythmes de travail) retenus pour l'application des dispositions relatives à la fiche de suivi devant être établie pour les salariés exposés à ces facteurs de pénibilité.

Par exemple, l'exposition à certaines méthodes de management, l'usure mentale et psychologique qui en résulte peut aussi être abordée sous l'angle de l'exposition à un facteur de pénibilité, en l'occurrence, un facteur psychosocial.

L'obligation de sécurité de résultat en matière de santé des salariés pourra être rappelée à l'employeur pour justifier une approche plus globale de la pénibilité dans l'entreprise.

**2) Le rôle central du CHSCT dans les entreprises devant négocier un accord** Parmi les entreprises de 50 à 299 salariés, seules celles non couvertes par accord de branche étendu par arrêté ministériel sont soumises à l'obligation de négocier ou de mettre en œuvre un plan d'action. Mais, toutes les entreprises de 300 salariés et plus doivent ouvrir des négociations ou

élaborer un plan d'action même en cas d'accord de branche étendu.

**L'obligation de négocier ou d'établir un plan d'action** ne concerne que les entreprises dans lesquelles au moins 50 % des salariés sont exposés aux facteurs de pénibilité de l'article D 4121-5.

**L'employeur doit déterminer la proportion de salariés exposés et la consigner en annexe** dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le CHSCT étant compétent en ce domaine, il devra donc être étroitement associé à la démarche aboutissant à un accord ou à un plan d'action dès la phase initiale de diagnostic des situations de pénibilité. A l'instar de ce qui a été jugé pour le CE quand il est réputé compétent pour négocier, le CHSCT devra être consulté « concomitamment à l'ouverture de la négociation et au plus tard avant la signature de l'accord ». Cass. soc. 5 mai 1998 n° 96-13498 (P).

En application de cette jurisprudence,



le CHSCT se prononcera sur le projet d'accord soumis par la direction aux organisations syndicales et donnera son avis sur le texte final avant toute signature syndicale. Entre le projet initial et ses évolutions, il faut donc veiller à ce que le CHSCT soit régulièrement informé. Si la négociation échoue, l'employeur devra mettre en œuvre un plan d'action. Le CHSCT, puis le CE devront également donner leur avis sur ce plan. ■

### **L** défaut de consultation du CHSCT constitue un délit d'entrave.

**L'accord d'entreprise** ou le plan d'action doit traiter d'au moins un des thèmes suivants :

- la réduction des poly-expositions aux facteurs de pénibilité
- l'adaptation et l'aménagement du poste de travail.

**Il doit également contenir des dispositions sur au moins deux autres thèmes :**

- l'amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel
- le développement des compétences et des qualifications,
- l'aménagement des fins de carrière,
- le maintien en activité des salariés exposés aux facteurs de pénibilité.

**Chaque thème retenu dans l'accord ou le plan d'action est assorti d'objectifs chiffrés** dont la réalisation est mesurée au moyen d'indicateurs. Ces indicateurs sont communiqués, au moins annuellement, aux membres du CHSCT (art. D. 128-28 du code de la Sécurité sociale).

# Salonsce

## 2<sup>ème</sup> semestre 2011

LYON	8-9 septembre	NANTES	29-30 septembre
PARIS	13-14-15 septembre	RENNES	6-7 octobre
LILLE	20-21 septembre	TOULOUSE	6-7 octobre
STRASBOURG	22-23 septembre	ROUEN	13-14 octobre
BORDEAUX	22-23 septembre	MARSEILLE	13-14 octobre
MONTPELLIER	29-30 septembre	ORLÉANS	19-20 octobre

## 1<sup>er</sup> semestre 2012

PARIS	31 janvier - 1-2 février	TOULOUSE	8 - 9 mars
STRASBOURG	9 - 10 février	NANTES	15 - 16 mars
REIMS	16 - 17 février	ROUEN	15 -16 mars
LILLE	21 - 22 février	METZ	22 - 23 mars
RENNES	1 - 2 mars	TOURS	22 - 23 mars
PETITSCE PARIS	6 - 7 mars	MARSEILLE	29 - 30 mars
LYON	8 - 9 mars	BORDEAUX	29 - 30 mars



### SPORTS, AFFICHEZ-VOUS !

Tous les sports s'illustrent au musée national du sport à Paris à travers une collection exceptionnelle d'affiches sur le sport du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Les grands maîtres de l'affiche sont présents de Jules Chéret, à Toulouse Lautrec ou encore Cassandre. Les Jeux Olympiques occupent une place privilégiée et côtoient des affiches de la Coupe du monde de football de 1938, de courses automobiles ou encore des premiers meetings aéronautiques.

**Musée national du sport,**  
Paris 13<sup>ème</sup> jusqu'au 6 novembre  
[www.museedusport.fr](http://www.museedusport.fr)

### LE GÉNIE DU VERRE, LA MAGIE DU CRISTAL



Le musée René Lalique a ouvert ses portes à Wingen-sur-Moder. Dans l'ancien atelier de l'artiste, les visiteurs pourront admirer plus de 650 pièces. Grand maître du verre, René Lalique s'est imposé comme un des grands noms de l'Art Nouveau et de l'Art Déco. S'inspirant de la femme, de la faune et de la flore, il a créé de nombreuses œuvres : bijoux, flacons, vases, dont la fragile beauté égale la transparence.

Musée Lalique  
Wingen-sur-Moder (Alsace)  
[www.musee-lalique.com](http://www.musee-lalique.com)

### BIENNALE DE LYON UNE TERRIBLE BEAUTÉ EST NÉE



Cette 11<sup>ème</sup> biennale rassemble 70 artistes du monde entier. Organisée autour de plusieurs parcours, l'exposition engage à réfléchir sur la densité du présent, le pouvoir de l'imaginaire, du visionnaire et de l'hallucinateur. Des productions, de la danse, du théâtre, des vidéos à découvrir à Lyon pendant 3 mois. Quatre lieux : La Scricrière, la Fondation Bullukian, le Musée d'art contemporain de Lyon et l'Usine T.A.S.E.

**Lyon jusqu'au 31 décembre.**  
[www.biennaledelyon.com](http://www.biennaledelyon.com)

# Trois questions



**Élise Bussaglia, 26 ans, est enseignante et ... footballeuse de haut niveau.**

**Première apparition en équipe de France en 2003, au championnat d'Europe 2005 et 2009 avec les Bleues, elle a été retenue pour la Coupe du Monde 2011.**

**Le 9 juillet, elle inscrit un but en quart de finale de la Coupe du monde de football féminin face à l'Angleterre qui a permis à l'équipe de France de se qualifier pour les premières demi-finales de son histoire, ainsi que pour les Jeux Olympiques de 2012.**

**Elle joue au Paris Saint-Germain et évolue au poste de milieu de terrain.**



# à Élise Bussaglia

## Question 1 : Le football était considéré jusqu'à la dernière coupe du monde féminine comme un sport essentiellement masculin. Femme et footballeuse de haut niveau, cela se passe comment ?

Personnellement, je n'ai pas vraiment cette vision-là. Mais cela est peut-être dû au fait que j'ai joué depuis l'âge de 5 ans et jusqu'à 15 ans dans une équipe mixte. Je n'ai donc jamais considéré ce sport comme réservé aux garçons. Pour moi, ce fut assez facile car ils ont vu que je savais jouer. Mais il est vrai que pour faire sa place en tant que fille ou femme, il faut lutter et s'imposer quelquefois. Le mieux pour dépasser cette représentation, c'est de se donner à fond et de prendre toute sa place. Du coup, la reconnaissance vient naturellement.

En revanche, il est vrai que dans la société en général, le foot est plutôt considéré comme un sport masculin. Les a priori, les préjugés sont encore vivaces. Cela étonne toujours la plupart des gens quand je dis que je pratique le foot et à haut niveau en plus. Cela semble moins naturel que ce sport soit pratiqué par des femmes. Mais même si on est moins bien payées que nos collègues masculins, je ne suis pas sûre qu'un meilleur salaire nous permettrait d'être plus reconnues.



## Question 2 : Tu es enseignante, le foot n'est pas ton métier. Comment as-tu concilié tes exigences professionnelles et la pratique d'un sport de haut niveau ?

Ce n'est pas évident et même c'est souvent difficile. J'avais ma classe jusqu'à 16h30 et ensuite le travail de préparation, de correction qui prend beaucoup de temps. Il faut donc enchaîner les heures professionnelles et les entraînements. Les entraînements nous paraissent plus difficiles aussi car on a moins de force, alors que si on avait pu avoir quelques heures de repos en journée..., cela irait

mieux. En fait, cela fait double journée. Mais j'ai déjà un peu l'habitude car j'ai suivi un cursus normal pour mes études tout en conciliant mon activité sportive exigeante en centre de formation. Les sacrifices et concessions sont nombreux : difficile de trouver du temps pour un ciné, un resto, ou des petits moments à soi. Cette année sera un peu différente car j'intègre l'INSEP\* et j'aurai un peu moins d'heures à effectuer en journée, je pourrais ainsi avoir un peu plus de temps pour la récupération ou pour quelques séances de musculation avant de rejoindre les entraînements à mon club, le PSG, à 18h30.

## Question 3 : Que proposerais-tu pour développer la pratique du football féminin ?

La fédération essaie de mettre en place des infrastructures pour développer cette pratique. Pour moi, c'est une question de sport en général. Par exemple, en Allemagne, les cours s'arrêtent assez tôt dans la journée

pour laisser place à des activités sportives. Aux USA, les cursus scolaires et universitaires fonctionnent souvent en adéquation avec des pratiques sportives. Je pense aussi qu'il faut mettre le sport en avant mais pas seulement. D'autres disciplines comme la musique, les arts...

devraient pouvoir être développés. Pour en revenir au football féminin en particulier, le parcours des « Bleues » peut être un formidable moteur pour donner aux filles l'envie de pratiquer le foot. Continuer à gagner, continuer à faire de bons résultats comme cette année va certainement participer à susciter des engagements au sein des clubs. Les clubs aussi sont moteurs en pratiquant un bon accueil et enfin, il faut convaincre les filles que les équipes mixtes jusqu'à l'âge de 15 ans, c'est une bonne école et une bonne formation aussi bien physique que sociale.

\* Institut national du sport, de l'expertise et de la performance



## TRÈS TOUCHER

Le sens tactile est au cœur de cette exposition interactive organisée autour de nombreuses expérimentations qui sollicitent la main mais aussi tout le corps. Partez explorer 8 univers en toute liberté et laissez-vous surprendre par le doux, le piquant, le chaud, le froid...

**Entrez, touchez... c'est permis et même recommandé !**

**Nantes, jusqu'au 27 février 2012 au muséum d'histoire naturelle.**  
[www.museum.nantes.fr](http://www.museum.nantes.fr)



## PHOTOQUAI 3<sup>ÈME</sup> BIENNALE DES IMAGES DU MONDE

Créée en 2007 par le musée du quai Branly et consacrée à la photographie non occidentale, PHOTOQUAI, la biennale des images du monde se déroule sur les quais longeant le musée du quai Branly et dans le jardin du musée, en partenariat avec des institutions culturelles parisiennes. 46 photographes du monde entier.

Pendant près de trois mois, l'ensemble de la sélection est présenté, en accès libre, de jour comme de nuit.

**Paris Musée du quai Branly jusqu'au 11 novembre.**  
[www.quaibrany.fr](http://www.quaibrany.fr)



# Le pouvoir d'achat des français fortement menacé !

Sujet de préoccupation des Français, la question du pouvoir d'achat suscite beaucoup de questions. Différemment qualifiés selon l'indice utilisé, les termes de régression, de quasi stagnation, de ressenti sont souvent prononcés.

Quelle est la réalité dans ce monde de crise économique ? Pour le consommateur, son pouvoir d'achat représente la valeur de ce qu'il lui reste de disponible après avoir payé toutes les charges. Or, les dépenses contraintes sont de plus en plus nombreuses et ne cessent d'augmenter. Certaines consommations prennent la forme de contrats ou d'abonnements difficiles à renégocier à court terme. Ces dépenses dites « pré-engagées » sont principalement les dépenses liées au logement (loyer, chauffage, électricité...), aux services comme la téléphonie, internet... Selon l'institut de la statistique, ces postes englobent en moyenne 28 % du revenu disponible et cela peut aller jusqu'à 50% pour les familles

les plus modestes qui sont souvent les moins bien isolées des courants d'air... Autre chiffre qui interroge : entre 2005 et 2011, le gaz naturel a bondi de 60%, tandis que le fioul explosait de 130%. Les prix des produits de grande consommation affichent une augmentation de prix supérieure de 2,8% à ceux de l'an dernier, en particulier les produits alimentaires sont les premiers touchés. D'ores et déjà, l'UNSA partage le constat de recul de 0,6 % du pouvoir d'achat présenté par l'Institut national de la consommation [www.conso.net](http://www.conso.net). A l'aube d'échéances électorales importantes, il conviendrait de connaître les solutions réalistes et immédiates pour mettre fin au recul du niveau de vie moyen des Français.

## TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE LE GUIDE 2011 DES AIDES FINANCIÈRES

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a mis en ligne son guide pratique 2011 concernant les aides financières pour l'habitat en France métropolitaine : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  
En quelques pages, ce guide pratique a pour objectif de donner les moyens de maîtriser l'énergie (isolation, chauffage, eau chaude, production électrique) et de faire connaître la palette des aides disponibles pour qui et pour quoi ?



Page réalisée en collaboration avec l'Adéc (association de consommateurs)

## > Abonnement UNSA magazine 10 € Pour 8 numéros

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Tél .....

E-mail .....

Coupon à envoyer à : UNSA 21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnole (chèque à l'ordre de l'UNSA)

La revue d'un syndicalisme novateur  
• L'UNSA : une organisation interprofessionnelle en plein essor  
• Des adhérents unis pour une société solidaire.





Crédit photo : Gerhard Linnekegel / eyeesee

## Ma maison et ma vie quotidienne

### Vous êtes déjà propriétaire, vous allez acheter un bien immobilier ?

Avec le contrat **Garantie Emprunteur de la Macif**, économisez jusqu'à 10 000 € sur le coût total de votre crédit\* :

- une **assurance complète** qui répond aux exigences des banques ;
- un accompagnement efficace et personnalisé dans les démarches auprès de la banque pour le **remplacement de votre contrat**.

**www.macif.fr**

\* Exemple donné pour un couple âgé de 30 ans chacun, non fumeurs, ayant souscrit un crédit de 150 000 € sur 20 ans souhaitant s'assurer à 100 % chacun en cas de décès, incapacité de travail et invalidité. S'il souscrit une assurance emprunteur au taux de 0,30 % du capital emprunté par personne et par an, le coût de leur assurance serait d'environ 18 000 € sur la totalité de leur emprunt. Avec la Garantie Emprunteur de la Macif, le taux est fixé à 0,13 % (au 01/01/2011), soit 8 000 € au total sur 20 ans. Une économie de près de 10 000 € équivalente à 40 €/mois pendant toute la durée du prêt.

Le contrat Garantie Emprunteur de la Macif est assuré par Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. RNM : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.



# Cadhoc, le cadeau qui emballe tout le monde



Accédez à la plus grande vitrine cadeaux grâce au plus grand réseau national d'enseignes agréées Cadhoc ! Des milliers de magasins nationaux et de proximité partout en France, une plateforme voyages, tous les modes de distribution, tous les univers cadeaux. Entreprises, comités d'entreprise, collectivités, particuliers, soyez toujours sûrs de faire plaisir avec le chèque-cadeau Cadhoc.

En vente sur [cadhoc.com](https://www.cadhoc.com) Cadhoc **0 825 800 185**

0,15€ TTC/min

